

COURS DE FORMATION POUR ARBITRES

SAISON 2017 – 2018

Les cours théoriques se présentent comme suit :

1^{ère} étape : Formation théorique individuelle en ligne (e-learning)

Le candidat gère lui-même sa formation théorique selon son propre rythme sur la plateforme internet mise en place pour l'ensemble des régions volleyballistiques de Swiss Volley.

Les instructions pour accéder à l'e-learning parviennent directement au candidat par e-mail après validation de son inscription.

Pour pouvoir se présenter à l'examen théorique, le candidat arbitre doit avoir obtenu un taux de réussite donné à l'examen de certification disponible dans l'e-learning.

2^{ème} étape : Deux soirées consacrées aux questions et remarques des candidats, ainsi qu'à l'examen théorique.

Les cours pratiques se dérouleront sur tournois (20.05.17 et fin sept./début oct. 2017) et pendant le championnat de volleyball 2017-2018.

Dates de la 2^{ème} étape :

Les **lundis 24.04.17 et 01.05.17 ou 08.05.17** (examen) de **19h30 à 21h15**. Le lieu sera déterminé en fonction des inscriptions.

Les **mercredis 26.04.17 et 03.05.17 ou 10.05.17** (examen) de **19h30 à 21h15** à Cossonay.

Délai d'inscription : **7 avril 2017** (le sceau postal fait foi).

Note : plus le candidat s'inscrit rapidement, plus il aura du temps pour travailler sa formation théorique en ligne.

INFORMATIONS GENERALES

- Chaque responsable de club inscrit son/ses candidat(s) au moyen du formulaire d'inscription ci-dessous. Par personne, il faut envoyer un formulaire dûment complété, accompagné de 2 photos récentes et de la quittance du paiement de CHF 150.- sur CCP 10-725-4 (IBAN CH66 00767 000T 5374 5625). L'inscription n'est acceptée qu'après réception de toutes ces pièces.
- Le numéro de la licence de marqueur, ainsi que la date d'obtention de la licence doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Selon l'art. 7.2 c du règlement de SVRV, le candidat arbitre doit être âgé de 16 ans minimum et être marqueur depuis au moins une saison. **Cette règle sera strictement appliquée, aucune dérogation ne sera accordée.**
- La confirmation de participation au cours parviendra nominativement à chaque candidat par e-mail.
- La formation e-learning, ainsi que la participation aux 2 soirées (questions + examen théorique) sont obligatoires pour les candidats inscrits (art. 7.2 b du règlement SVRV).
- Pour les 2 soirs, les candidats inscrits devront se munir de la brochure "Règles officielles de Volleyball". Le classeur sera commandé lorsque les différents règlements seront adaptés.
- Les candidats ayant réussi les cours théoriques et l'examen commanderont la nouvelle tenue en priorité **auprès du secrétariat** (secretariat@svrv.ch ou 021 691 97 91). En cas de rupture de stock, la commande devra être directement effectuée sur le site de Swiss Volley.
Le port du polo/jaquette "Swiss Volley" est obligatoire. Un pantalon foncé de ville est accepté (**jeans et training exclus**). Nous rappelons que la tenue fait partie du protocole pour l'obtention de la licence. SVRV rachètera le pull du candidat qui aurait échoué.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
COURS DE FORMATION POUR ARBITRE
SAISON 2017 – 2018**
(prière d'écrire en caractères lisibles)

Candidat

Club :

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

Tél privé : Tél prof. : Portable :

E-mail :@.....

Date de naissance :

Licence de marqueur no. : Date d'obtention de la licence :

Le candidat participera aux 2 soirées : les lundis les mercredis
(cocher ce qui convient)

Responsable des arbitres

Nom : Prénom :

Tél privé : Portable :

E-mail :@.....

Date : Signature :

Formulaire d'inscription dûment complété à retourner au secrétariat **d'ici au 7 avril 2017**, dernier délai, (le sceau postal fait foi) avec deux photos récentes et la quittance du paiement (photocopie acceptée) de CHF 150.- sur CCP 10-725-4 (IBAN CH66 00767 000T 5374 5625).

Adresse du secrétariat : SVRV
 c/o Katja Panchaud
 Rue de la Maison de Commune 5
 1041 Bottens